

1- Principe de recours à une délégation de services publics relative à la gestion et l'exploitation de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants portant sur les délégations de service public (DSP),

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mai 2020 définissant la composition de la commission de délégation de services publics locaux,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession,

Vu le rapport de présentation préalable,

Vu la convention d'affermage conclue le 22 juin 2018 en vue de confier à l'Accueil de Loisirs des Jeunes Avernois (ALJA) la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement, des accueils périscolaires, des temps d'activités périscolaires (TAP) ainsi que l'animation de la pause méridienne d'une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,

Vu l'avenant n°1 conclu le 16 décembre 2021,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 2 février 2023,

Vu l'avis favorable en date du 2 mars 2023 de la commission de délégation des services publics locaux sur le projet envisagé par la commune de renouveler la délégation de ce service public relatif à l'exploitation et à la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement, aux accueils post et périscolaires, à l'animation des temps repas et pause méridienne ainsi que la gestion des temps d'activités périscolaires,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures adaptées pour mettre en place cette gestion et exploitation de l'accueil de loisirs sans hébergement, des accueils périscolaires, cette animation des temps repas et pause méridienne et cette gestion des temps d'activités périscolaires,

Considérant que la gestion déléguée de ces services publics semble la plus adaptée,

Considérant qu'il est attendu du cocontractant de la commune exclusivement la gestion de ces services publics, sans prise en charge par le concessionnaire d'investissements d'importance autres que le renouvellement du matériel pédagogique ainsi que la formation des personnels permettant l'exploitation du service,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 27

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :**

- **Décide** du renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation de l'accueil de loisirs sans hébergement, d'activités périscolaires et pour l'animation du temps repas et pause méridienne, par contrat d'affermage pour une durée de 5 ans,
- **Confirme** la compétence de la commission communale de délégation des services publics pour examiner les offres,
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation d'une délégation de service public et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure,

Envoyé en préfecture le 21/03/2023  
Reçu en préfecture le 21/03/2023  
Publié le 21/03/2023 pour la gestion et  
ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_1-DE

Pour extrait conforme,

Par le maire,

signé

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Jean-Luc ALBOUY



**COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_2-DE

**2- Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de Moulins Communauté adopté lors de la réunion du 28 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

**Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Moulins Communauté approuvé lors de sa réunion en date du 28 novembre 2022,

Vu la délibération n°C.15.89 en date du 10 juillet 2015 relative à la conclusion d'une convention de création de services communs entre Moulins Communauté et la Commune de Neuvy,

Vu la convention conclue entre Moulins Communauté et la commune de Neuvy effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et portant sur la création de trois services communs afin de permettre une bonne organisation et une optimisation des services notamment pour ce qui concerne la situation des agents, la gestion du fonctionnement des services communs, les modalités de remboursement, et les conditions de suivi de ces derniers,

Considérant que la Commune de Neuvy a fait le choix d'adhérer au SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER pour la gestion de sa compétence eau potable à compter du 1er janvier 2020, et que cette décision impacte l'article 6.1 de la convention portant sur le service « finances, ressources humaines et contrôle de gestion » qui permettait la facturation de l'eau potable et, qui, en conséquence n'a plus à être exercée par le service commun,

Considérant qu'il convient de conclure un avenant n°1 à cette convention afin de modifier le périmètre des missions rendues par le service commun à la ville de Neuvy et les modalités de financement de celui-ci, et qu'il sera procédé à une revalorisation de l'attribution de compensation de la commune de Neuvy à hauteur du coût de la prestation qui n'est plus exercée tel qu'évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) lors de sa réunion du 28 novembre 2022,

Considérant que ce coût arrêté à la somme de 11 217 € par an viendra en restitution ad vitam du montant de l'Attribution de Compensation versée par Moulins Communauté à

**Nombre de conseillers**

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 27

la Ville de Neuvy. De ce fait, à compter de l'exercice 2023, la Ville de Neuvy versera à la Ville de Neuvy une attribution de compensation de 11 217 €).

Envoyé en préfecture le 21/03/2023  
Reçu en préfecture le 21/03/2023  
Publié le 21/03/2023  
ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_2-DE

Considérant qu'un rappel de l'attribution de compensation de la Ville de Neuvy se doit donc d'être effectué sur les années 2020, 2021 et 2022, la somme de 33 651 € sera versée par Moulins Communauté à la Ville de Neuvy en un seul versement.

Considérant qu'en conséquence, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 28 novembre 2022 afin d'acter la revalorisation de l'attribution de compensation de la Commune de Neuvy et a remis un document évaluant celle-ci,

Considérant que ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiées des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de sa réception,

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées ci-annexé adopté lors de sa réunion du 28 novembre 2022.



Pour extrait conforme,  
Pour le maire,  
Signé  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_3-DE

**3- Modification du règlement intérieur du Centre social le Point Commun- Avenant n°2**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

**Nombre de conseillers**

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 27

Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le projet social 2023 déposé par la commune d'Avermes à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Allier pour le futur centre social d'Avermes, le Point Commun,

Vu l'agrément délivré par la CAF de l'Allier au titre de l'animation globale,

Considérant qu'en attendant l'ouverture du bâtiment qui abritera le Point Commun, des activités sont proposées hors les murs dans des salles municipales conformément à l'axe 2 du projet social intitulé « Expérimentation des activités hors les murs »,

Considérant que par délibération du 17 mars 2022, a été approuvé le règlement intérieur du centre social Le Point Commun fixant les conditions de fonctionnement,

Considérant que par délibération du 29 septembre 2022 un avenant n°1 a été approuvé afin de prolonger la durée de l'adhésion et de modifier les conditions d'inscription ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser ce règlement notamment pour permettre l'encaissement des participations financières des adhérents aux ateliers payants en sus des adhésions,

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve l'avenant n°2 au règlement intérieur du Point Commun ci-annexé.**



Pour extrait conforme,  
Pour le maire,  
Signé  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Luc ALBOUY

4- Multiaccueil « la Souris Verte » - Tarifs 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 27

Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu la délibération du 21 octobre 2021 approuvant la transposition et le remplacement du contrat enfance jeunesse par la « convention territoriale globale » signée avec la caisse d'allocations familiales de l'Allier,

Vu la délibération du 2 février 2023 approuvant le règlement de fonctionnement modifié du multi-accueil "La souris verte",

Considérant qu'il convient de voter les tarifs pour l'année 2023,

Le tarif pour tous types d'accueil est établi suivant le barème national demandé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et est basé sur un taux d'effort proportionnel au nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales,

Les ressources retenues pour le calcul de celui-ci sont celles déclarées aux services fiscaux avant tout abattement dans la limite d'un plancher et d'un plafond fixés annuellement par la CNAF.

En cas d'enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance, la tarification à appliquer est calculée suivant le plancher de ressources communiqués par la CAF.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ces derniers sont fixés respectivement à 9049,92 euros et 72 000 euros.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les tarifs établis suivant le barème de la CNAF :**

Famille de	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	Plus de 7 enfants
Taux horaire	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%	0,0206%



Pour extrait conforme,  
Po le maire,  
Signé  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Luc ALBOUY

5- Accueil de loisirs  
des Jeunes Avermois  
(ALJA) - Tarifs 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 27

**Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411.1 à L1411.18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 juin 2018 portant désignation de l'Accueil de Loisirs des Jeunes Avermois, A.L.J.A. en qualité de délégataire de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement d'Avermes,

Vu les dispositions du contrat d'affermage,

Vu la délibération du 17 mars 2022 fixant les tarifs pour l'année 2022,

Considérant que les ressources retenues pour le calcul des tarifs sont celles de la famille avant abattement N-2 dans la limite d'un plancher et d'un plafond fixés annuellement par la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les tarifs planchers et plafonds sont fixés respectivement à 9 049,92 euros et 72 000 euros,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs 2023,

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les tarifs suivants :**

DESIGNATION	MONTANTS
<i>Accueil périscolaire</i> (lundi, mardi, jeudi et vendredi) Fonctionnement à la minute en fonction des revenus de la famille – barème CAF	de 0,04 € à 0,08 € / minute
<i>Accueil périscolaire du mercredi et vacances Avermois et communes partenaires</i> Fonctionnement à l'heure en fonction des revenus de la famille – barème CAF	de 0,28 € à 2,25 € / heure
<i>Adhésion à l'association</i>	6,90 €

<p><b>Repas enfant scolarisé à Avermes mercredis vacances</b></p> <p><b>Repas enfant non scolarisé à Avermes mercredis vacances</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 21/03/2023  Reçu en préfecture le 21/03/2023  Publié le 21/03/2023  ID : 003-210300133-20230316-CM_20230316_5-DE</p> 
<p><b>Stages de 4 jours sans repas et goûters en fonction des ressources</b></p>	<p>De 14,48 € à 115,20 €</p>
<p><b>Stages de 5 jours sans repas et goûters en fonction des ressources</b></p>	<p>De 18,10 € à 144,00 €</p>
<p><b>Frais de gestion pour absence</b></p>	<p>50 % / jour</p>

Pour extrait conforme,

Po le maire,

Signé

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Jean-Luc ALBOUY



**COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_6-DE

S'LO

**6- Centre Social le  
Point Commun :  
participation aux  
ateliers – tarifs 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

**Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.**

**Nombre de conseillers**

♦ En exercice	27
♦ Présents	20
♦ Votants	27

Vu le projet social 2023 déposé par la commune d'Avermes à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Allier pour le futur centre social d'Avermes, le Point Commun,

Vu l'agrément délivré par la CAF de l'Allier au titre de l'animation globale,

Vu la délibération en date du 17 mars 2022 fixant les tarifs applicables au centre social le Point Commun,

Considérant qu'en attendant l'ouverture du Point Commun, des activités sont proposées hors les murs dans des salles municipales conformément à l'axe 2 du projet social intitulé « Expérimentation des activités hors les murs »,

Considérant que certaines de ces activités nécessitent des frais notamment d'achat de matières premières et qu'il convient donc de rendre ces activités payantes,

Considérant que pour l'année 2023, les activités concernées sont l'atelier cuisine et scrapbooking pour lesquelles une participation financière sera exigée en sus de l'adhésion,

Vu l'avis favorable du pôle gouvernance en date du 20 février 2023,

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, d'adhésions et de fixer les participations aux ateliers cuis**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023  
 Reçu en préfecture le 21/03/2023  
 Publié le 21/03/2023  
 ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_6-DE

	<b>POUR AVERMOIS</b>	<b>NON AVERMOIS</b>
Tarifs en euros	<b>2023</b>	<b>2023</b>
<b>Adhésion individuelle (- 18 ans)</b>	3 €	5 €
<b>Adhésion individuelle (+ 18 ans)</b>	5 €	8 €
<b>Adhésion familiale</b>	10 €	15 €
<b>Adhésion personnes morales</b>	20 €	30 €
<b>Atelier cuisine</b>	3 €	5 €
	<b>Jusqu'au 31 mars 2023</b>	<b>Jusqu'au 31 mars 2023</b>
<b>Atelier scrapbooking</b>	8,50 € / atelier	8,50 € / atelier
	<b>A compter du 1<sup>er</sup> avril 2023</b>	<b>A compter du 1<sup>er</sup> avril 2023</b>
<b>Atelier scrapbooking</b>	10 € / atelier	12 € / atelier



Pour extrait conforme,  
 Po le maire,  
 Signé  
 Le 1<sup>er</sup> adjoint  
 Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023  
Reçu en préfecture le 21/03/2023  
Publié le 21/03/2023  
ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_7-DE

**7- Garantie  
d'emprunt de la  
commune en faveur  
d'EVOLEA**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

**Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.**

**Nombre de conseillers**

♦ En exercice	27
♦ Présents	20
♦ Votants	27

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Générales des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le contrat de Prêt n°143374 en annexe signé entre EVOLEA ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la demande d'octroi d'une garantie d'emprunt de la commune d'Avermes émise en date du 5 février 2023 par EVOLEA afin de pouvoir construire 30 logements dans la ZAC Cœur de Ville à hauteur de 80%,

Vu le contrat de prêt n°143374 ci-annexé,

**Article 1 :**

La commune d'Avermes accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 314 122 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°143374 constitué de 4 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 851 297,60 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil s'engage pour toute la durée du prêt à libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Envoyé en préfecture le 21/03/2023  
Reçu en préfecture le 21/03/2023  
Publié le 21/03/2023  
ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_7-DE

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :**

- **Autorise** la société EVOLEA à contracter le prêt défini dans ladite délibération,
- **Apporte** la garantie de la ville d'Avermes à hauteur de 80 % soit 1 815 297,60 euros conformément à la demande d'EVOLEA.

Pour extrait conforme,  
Po le maire,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Signé  
Jean-Luc ALBOUY



8- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	20
◆ Votants	27

### 1 - Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction M57, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires, par exemple le mécanisme de fongibilité des crédits. En outre, la M57 prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants appliquent le plan de compte développé.

### 2 - Application de la fongibilité des crédits

Le conseil municipal peut autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Cette autorisation est donnée au moment du vote du budget. Le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

### 3 - Fixation du mode de gestion des amortissements en M57

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024

n'apporte pas de modification sur le périmètre des affectations  
introduit le principe de l'amortissement au prorata  
particulier aux subventions d'équipement versées.

Envoyé en préfecture le 21/03/2023  
Reçu en préfecture le 21/03/2023  
Publié le 21/03/2023  
ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_8-DE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord du comptable public de Moulins,

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle  
introduit, **le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :**

- **D'adopter** l'instruction budgétaire et comptable M57, pour le budget principal et les budgets annexes afférents de la commune d'Avermes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 compte tenu de l'obligation légale.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.



Pour extrait conforme,

Po le maire,

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Signé

Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
Reçu en préfecture le 17/03/2023  
Publié le 17/03/2023  
ID : 003-210300133-20230316-CM\_20231603\_9-DE

**9- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'installation d'un système de sécurisation sur les espaces publics – Vidéoprotection**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

**Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.**

Vu la délibération n°16 du 2 février 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement exposé dans la délibération précitée et le taux de subvention à solliciter auprès de l'Etat,

Considérant que la commune a pour projet d'installer un système de vidéoprotection et que des précisions ont été apportées au projet initial notamment sur les zones d'emplacement des équipements de vidéoprotection des espaces publics qui seront situés aux abords de la mairie, de la halle du marché, de la salle de spectacles ISLEA et du parc de la Rigolée,

Considérant que la vidéoprotection fait l'objet d'une demande de subvention spécifique et qu'il convient par conséquent de dissocier ce projet des alarmes anti-intrusion destinées au groupe scolaire François Reveret,

Considérant que de telles installations et équipements sont éligibles à une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2023,

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat correspondant à une aide de 50 % à hauteur de 34 000 € HT maximum de dépenses d'investissement à réaliser dans le cadre du plan de financement qui se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	%
-Acquisition d'un système de vidéoprotection doté de 7 caméras	24 000 €	- Etat (FIPD)	17 000 €	50 %
-Travaux d'installation et de raccordement des caméras	10 000€	- Région Aura	10 200 €	30%
		-Autofinancement	6800 €	20 %
<b>Total</b>	<b>34 000€</b>	<b>Total</b>	<b>34 000 €</b>	<b>100%</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :**

- **Approuve** le projet ci-dessus exposé ;
- **Approuve** le plan de financement correspondant,
- **Autorise** monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du FIPD

Pour extrait conforme,  
Po le maire,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Signé  
Jean-Luc ALBOUY

**Nombre de conseillers**

- ♦ En exercice 27
- ♦ Présents 20
- ♦ Votants 27

COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/03/2023  
Reçu en préfecture le 21/03/2023  
Publié le 21/03/2023  
ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_10-DE

10- Demande de subvention auprès de la Région AuRA (Auvergne Rhône Alpes) au titre du dispositif d'aide pour l'installation d'un système de sécurisation sur les espaces publics- Vidéoprotection

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Considérant que la commune a pour projet d'installer sur les espaces publics situés aux abords de la mairie, de la halle du marché, de la salle de spectacles ISLEA et du parc de la Rigolée, un système de vidéoprotection,

Considérant que de telles installations et équipements sont éligibles à une subvention de la Région AuRA au titre du dispositif d'aide à l'installation d'un système de sécurisation sur les espaces publics,

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide de la Région correspondant à une aide de 30 % à hauteur de 34 000 € HT maximum de dépenses d'investissement à réaliser dans le cadre du plan de financement qui se décompose comme suit :

DEPENSES	
Nature	Montant HT
-Acquisition d'un système de vidéoprotection doté de 7 caméras	24 000 €
- Travaux d'installation et de raccordement des caméras	10 000€
<b>Total</b>	<b>34 000€</b>

RECETTES		
Nature	Montant HT	%
- Etat (FIPD)	17 000 €	50 %
- Région Aura	10 200 €	30%
- Autofinancement	6800 €	20 %
<b>Total</b>	<b>34 000 €</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le projet ci-dessus exposé ;
- Approuve le plan de financement correspondant,
- Autorise monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Région AuRA

Pour extrait conforme,

Po le maire,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

Signé  
Jean-Luc ALBOUY



Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 27

COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
Reçu en préfecture le 17/03/2023  
Publié le 17/03/2023  
ID : 003-210300133-20230316-CM\_20231603\_11-DE

11- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu la délibération n°16 du 2 février 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement exposé dans la délibération précitée et le taux de subvention à solliciter auprès de l'Etat,

Considérant que la commune a pour projet de remplacer la centrale d'alarme existante pour le groupe scolaire François Reveret afin de permettre la transmission des alarmes et des défauts techniques par appel vocal et sms ainsi que le pilotage à distance via smartphone,

Considérant que la sécurisation des établissements scolaires doit faire l'objet d'une demande spécifique au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2023,

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat correspondant à une aide de 80 % à hauteur de 6400€ HT maximum des dépenses d'investissement à réaliser au titre de ce dispositif dans le cadre du plan de financement qui se décompose comme suit :

DEPENSES	
Nature	Montant HT
-Alarme Ecole Maternelle	2 700 €
- Alarme Ecole Primaire	3 700 €
<b>Total</b>	<b>6 400 €</b>

RECETTES		
Nature	Montant HT	%
• FIPD	5 120 €	80 %
• Autofinancement	1 280 €	20 %
<b>Total</b>	<b>6 400 €</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le projet ci-dessus exposé ;
- Approuve le plan de financement correspondant,
- Autorise monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du FIPD

Pour extrait conforme,  
Po le maire,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Signé  
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023  
Reçu en préfecture le 21/03/2023  
Publié le 21/03/2023  
ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_12-DE

**12- Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du dispositif de soutien aux équipements sportifs de proximité**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

**Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.**

**Nombre de conseillers**

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 27

Vu le budget de l'agence dédié aux financements territoriaux de 139.1 M€ pour l'année 2023,

Vu le projet de création d'un city stade au parc de la Rigolée,

Considérant que l'Agence Nationale du Sport apporte un soutien aux équipements sportifs de proximité

Il est ainsi exposé l'intérêt de procéder à la réalisation d'un city stade dont les dépenses prévisionnelles de 61 100 € HT sont inscrites en investissement au budget principal 2023,

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre de son dispositif de soutien aux équipements sportifs de proximité.**

★ Pour extrait conforme,  
Po le maire,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Signé  
Jean-Luc ALBOUY



**COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023  
Reçu en préfecture le 21/03/2023  
Publié le 21/03/2023  
ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_13-DE

**13- Demande de subvention auprès de la Région AURA (Auvergne Rhône Alpes) au titre du dispositif Contrat Région Ville – Aménagement centre bourg**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le Contrat Région Ville de la Région AURA qui s'adresse à l'ensemble des communes d'Auvergne-Rhône-Alpes hors métropoles dont la population est comprise entre 2 000 habitants et 20 000 habitants souhaitant aménager leur territoire,

Vu le contrat de « Reconquête centre-ville centre-bourg » conclu entre la commune d'Avermes et le Département de l'Allier sur les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de 2 505 000 € HT,

Considérant que dans le cadre de la stratégie de revitalisation du centre-ville défini par le comité de pilotage durant l'étude de revitalisation réalisée en 2020, des aménagements d'espaces publics sont prévus Montée Avenue des Isles pour marquer l'entrée de ville en atténuant le caractère routier, Rue du 8 mai et place Claude Wormser pour renforcer et prolonger le secteur apaisé du centre-ville, effectuer un traitement minéral des espaces, particulièrement sur le revêtement de sol ainsi qu'un traitement végétal et aux arrières des Portes d'Avermes pour relier l'ensemble des cheminements piétons entre la ZAC et la place des Portes d'Avermes, réorganiser le stationnement en dalles alvéolées engazonnées pour une meilleure infiltration des eaux pluviales et de ruissellements et apporter des espaces verts à cet espace minéral,

Considérant le projet, le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

DEPENSES	
Nature	Montant HT
- Bureau d'études	2000 €
- Travaux d'aménagements paysagers et divers	340 000 €
<b>Total</b>	<b>342 000€</b>

RECETTES		
Nature	Montant HT	%
- Département	102 600 €	30 %
- Région	136 800 €	40%
- Autofinancement	102 600 €	30%
<b>Total</b>	<b>342 000€</b>	<b>100%</b>

Considérant la nécessité de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région AURA (Auvergne-Rhône-Alpes) afin de pouvoir disposer de l'aide régionale au titre du dispositif contrat région ville avant l'engagement des travaux,

**Nombre de conseillers**

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 27

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants,**  
solliciter auprès de la Région AURA, la subvention  
prétendre, et à signer tout document à cet effet

Envoyé en préfecture le 21/03/2023  
Reçu en préfecture le 21/03/2023  
Publié le 21/03/2023  
ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_13-DE

Pour extrait conforme,

Po le maire,

\*Le 1<sup>er</sup> adjoint

Signé

Jean-Luc ALBOUY





14- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

**Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.**

Vu le dispositif de soutien de l'Etat dénommé « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » composé de 4 axes dont celui de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

Considérant que ce programme soutient les projets de rénovation qui s'inscrivent dans un objectif de réduction durable des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant que la commune d'Avermes a pour projet de rénover énergétiquement le complexe administratif de la mairie en mettant en œuvre d'une part des actions à gain rapide par un système de pilotage et de régulation des systèmes de chauffage et par la modernisation des systèmes d'éclairage et, d'autre part, des travaux d'isolation du bâti et de modification de la production du chauffage et de l'eau chaude sanitaire ainsi que des interfaces associées ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

DEPENSES	
Nature	Montant HT
-Travaux de pilotage et de régulation des systèmes de chauffage	35 000 €
-Travaux d'isolation du bâti (combles, toiture...)	40 000 €
- Etude de maîtrise d'œuvre et travaux de modification de la production du chauffage et de l'eau chaude sanitaire	45 000 €
- Travaux de modernisation du système d'éclairage	35 000€
<b>Total</b>	<b>155 000€</b>

RECETTES		
Nature	Montant HT	%
- Département	45 000 €	29,03%
- Etat DSIL et Fonds vert	79 000 €	50,97%
- Autofinancement	31 000€	20%
<b>Total</b>	<b>155 000€</b>	<b>100%</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de solliciter une subvention au titre du Fonds vert au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.**

Pour extrait conforme,

Po le maire,

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Signé

Jean-Luc ALBOUY

Nombre de conseillers

- ♦ En exercice 27
- ♦ Présents 20
- ♦ Votants 27

COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/03/2023  
Reçu en préfecture le 21/03/2023  
Publié le 21/03/2023  
ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_15-DE

15- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert « Renaturation des villes et villages » - Aménagement du parc de la Rigolée en arboretum gallo-romain

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le dispositif de soutien de l'Etat dénommé « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » composé de 4 axes dont celui de la renaturation des villes et des villages,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 27

Considérant que ce programme soutient les projets de renaturation des sols et espaces urbains dont la gestion écologique de parcs et jardins,

Considérant que le projet d'aménagement du parc de la Rigolée en arboretum gallo-romain s'inscrit pleinement dans le cadre de ce dispositif étant entendu qu'il prend en compte la réduction des vulnérabilités en ciblant des solutions fondées sur la nature : en effet, l'arboretum proposera une diversité d'essences intégrées dans un parc paysager pour en faire un véritable refuge de biodiversité, en valorisant les espèces et en anticipant le changement climatique. C'est ainsi que les végétaux acclimatés seront privilégiés pour que cet arboretum contemporain et urbain soit plus qu'un parc naturel et qu'il soit une ressource scientifique et un terrain d'expérimentation pour la ville. L'idée est d'adapter nos essences végétales aux climats à venir et d'anticiper les évolutions paysagères,

Considérant que le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	%
Frais d'étude	3 000 €	Département	33 000 €	30%
Travaux	107 000 €	Etat Fonds vert	55 000 €	50%
		Autofinancement	22 000 €	20%
<b>Total</b>	<b>110 000€</b>	<b>Total</b>	<b>110 000€</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de solliciter une subvention au titre du Fonds vert au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

Pour extrait conforme,

Po le maire,

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Signé

Jean-Luc ALBOUY



COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_16-DE

16- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert « Renaturation des villes et villages » - Végétalisation et renaturation des sols des espaces urbains du centre-ville

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le dispositif de soutien de l'Etat dénommé « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » composé de 4 axes dont celui de la renaturation des villes et des villages,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 27

Considérant que ce programme soutient les projets de renaturation des sols et espaces urbains dont la végétalisation et la renaturation des sols des espaces urbains,

Considérant que la commune d'Avermes a pour projet dans le cadre du contrat de revitalisation du centre-bourg conclu avec le Département de réaménager les espaces urbains du centre-ville suivants : Montée avenue des Isles, secteur apaisé du centre-ville, arrière des Portes d'Avermes en végétalisant ces espaces afin d'offrir des espaces de rafraîchissement urbain en luttant contre les ilots de chaleur et en renaturant les sols,

Considérant que le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

DEPENSES	
Nature	Montant HT
Frais de maîtrise d'œuvre	2 000 €
Travaux	340 000 €
<b>Total</b>	<b>342 000€</b>

RECETTES		
Nature	Montant HT	%
Département	102 600 €	30%
Etat Fonds vert	171 000 €	50%
Autofinancement	68 400 €	20%
<b>Total</b>	<b>342 000€</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de solliciter une subvention au titre du Fonds vert au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

Pour extrait conforme,

Po le maire,

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Signé

Jean-Luc ALBOUY

(ALLIER)

**COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_17-DE



**17- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert « Renaturation des villes et villages » - Végétalisation des cours d'école**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

**Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.**

Vu le dispositif de soutien de l'Etat dénommé « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » composé de 4 axes dont celui de la renaturation des villes et des villages,

Considérant que ce programme soutient les projets de renaturation des sols et espaces urbains dont la végétalisation des espaces publics,

Vu le projet de végétalisation des cours d'école des deux groupes scolaires et du centre de loisirs de la commune en vue d'améliorer le cadre de vie des occupants et d'en faire des espaces publics ouverts à tous en dehors des périodes scolaires,

Monsieur le Maire expose ainsi que suite à la rencontre avec les équipes du CAUE qui ont rendu une fiche conseils à la commune, il a été convenu de confier à un bureau d'études paysagers la maîtrise d'œuvre de ce projet qui induit de débiter par un diagnostic complet, une définition des critères et priorités pour cadrer le projet et des orientations du programme en vue de définir collégialement le futur aménagement de ces espaces extérieurs publics,

Considérant que les cours d'école sont souvent des espaces vides, aux surfaces imperméables, sans reliefs, plantées de trop rares arbres, sans stimulation ni pour les élèves ni pour les enseignants, et même parfois sources de conflits d'usages alors qu'elles devraient être lieux d'éveil et de sociabilisation,

Aussi, compte tenu que les aléas climatiques, tels que la canicule ou la pluie, les rendent de nombreux jours par an impraticables, au lieu d'en faire des espaces « refuges » en cas de forte chaleur ou exemplaires en termes de gestion des eaux pluviales, le réaménagement des cours d'école, et notamment leur végétalisation, présentent de nombreux atouts pour répondre à ces problématiques.

**Nombre de conseillers**

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 27

Considérant que le plan de financement prévisionnel se

Envoyé en préfecture le 21/03/2023  
Reçu en préfecture le 21/03/2023  
Publié le 21/03/2023  
ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_17-DE

DEPENSES	
Nature	Montant HT
Frais d'étude	10 000 €
Travaux	200 000 €
<b>Total</b>	<b>210 000€</b>

Nature	Montant HT	%
Département	63 000€	30%
Etat Fonds vert	105 000 €	50%
Autofinancement	42 000 €	20%
<b>Total</b>	<b>210 000€</b>	<b>100%</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de solliciter** une subvention au titre du Fonds vert au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Signé

Jean-Luc ALBOUY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 003-210300133-20230316-CM\_20230316\_18-DE

18- Taux  
d'imposition 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, premier adjoint.

**Présents :** Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

**Absents :** Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (Amadou FAYE).

**Thierry VALLEE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances de 2020, sur la réforme de la fiscalité directe locale qui impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019, une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation (TH) n'est plus nécessaire,

Vu la délibération n° 4 du conseil municipal du 02 février 2022, approuvant les taux de foncier bâti (39,41 %) et de non bâti (35,24 %),

Vu la circulaire préfectorale 10/2023 stipulant que les taux de fiscalité pour l'année 2023 doivent faire état des taux des trois taxes directes locales (TFPB, TFPNB et la THRS),

Considérant que la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération d'institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants, les logements vacants depuis plus de deux ans,

Considérant que les bases d'imposition ont été transmises par la DGFIP,

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de reconduire et de fixer comme suit les taux d'imposition applicables en 2023 :**

- Taux foncier bâti : 39,41 %
- Taux foncier non bâti : 35,24 %
- Taux d'habitation des résidences secondaires : 16,86 %

**Et autorise** Monsieur le Maire à signer l'Etat de notification des bases d'imposition pour 2023 (Etat 1259) transmis par la DGFIP.



Pour extrait conforme,  
Po le maire,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Signé

Jean-Luc ALBOUY

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 27